



Rapport



d'activité

2008



www.afnic.fr
afnic@afnic.fr

Immeuble International
78181 Saint Quentin en Yvelines Cedex (France)

Tél. : +33 (0)1 39 30 83 00 - Fax : +33 (0)1 39 30 83 01
Siret : 414 757 567 00022 - APE : 6311Z - TVA N° FR 72 414 757 567

Copyright 2009 AFNIC. Imprimé sur du papier 100 % recyclé.

Sommaire

Introduction → 4

I. Les activités phares de l'association

1. L'évolution du cœur de métier → 6

- 1.1 Renforcement de la sécurité avec le déploiement d'anycast
- 1.2 Vers un registre temps réel

2. La mise en place du dispositif de lutte contre les violations manifestes du décret du 6 février 2007 → 8

3. Le résultat de la consultation publique sur l'appel à candidatures pour la gestion du .fr → 9

4. La poursuite du développement de la R&D à l'AFNIC → 10

- 4.1 Développement de nouveaux projets
- 4.2 Création du Fonds du Collège international

5. L'intensification de la communication nationale et internationale → 12

- 5.1 Un million de .fr et campagne de communication.
- 5.2 L'observatoire du marché 2008
- 5.3 ICANN à Paris

6. Un gros effort sur l'automatisation du système d'information administratif → 15

- 6.1 Offrir de nouveaux services vers l'extérieur
- 6.2 Améliorer l'efficacité et la productivité des services de l'AFNIC

II. La situation de l'AFNIC en chiffres

1. Évolution de l'activité → 18

2. État financier, indicateurs pertinents → 21

Évolutions, perspectives → 25

Annexes

1. Membres de l'AFNIC, conseil d'administration → 28

2. L'AFNIC en interne : les salariés en 2008 → 30

Glossaire → 34

Introduction

Si l'on devait retenir un mot sur l'AFNIC en 2008, ce serait celui de « croissance ».

Croissance tout d'abord de son activité, avec plus de 480 000 nouveaux enregistrements en 2008 pour un taux de croissance net de près de 33 %. Cette performance est notable, particulièrement dans un contexte international du secteur plutôt morose.

Croissance ensuite de son personnel, en procédant à 11 embauches, l'AFNIC s'est donné les moyens de ses ambitions : devenir un registre de référence, tant au niveau opérationnel, qu'aux niveaux juridique, R&D ou communication :

- au niveau technique, elle a travaillé sur le déploiement du protocole « standard » d'enregistrement EPP et renforcé l'aspect sécurité,
- au niveau juridique, elle a encadré les conditions d'accès à la liste de ses domaines et lancé un dispositif de lutte contre les violations manifestes du décret du 6 février 2007,
- au niveau R&D, elle s'est impliquée dans des projets ambitieux tel l'Internet des objets et maintient une veille active au niveau international,
- et au niveau communication, elle s'est employée à développer ses relations institutionnelles et ses partenariats en vue de répondre à de prochains appels à candidatures, pour le .fr et pour d'autres extensions.

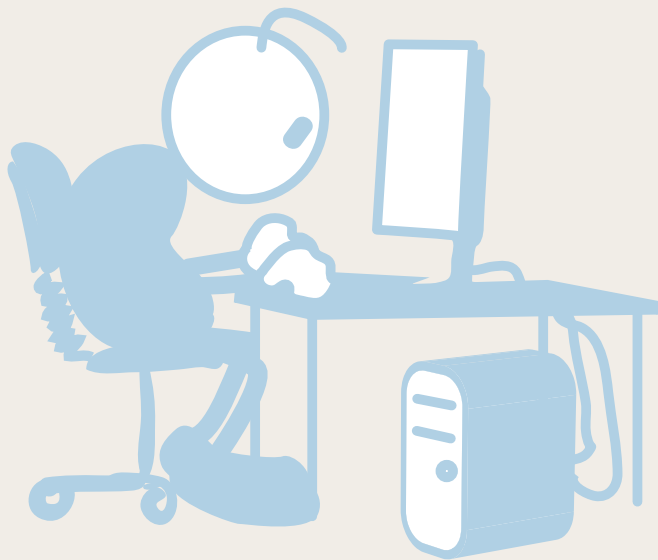
Croissance enfin de sa visibilité extérieure, en participant toujours plus aux réunions internationales et en accompagnant fortement l'événement ICANN à Paris en juin 2008.

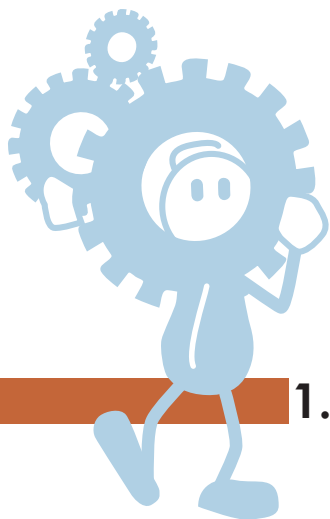
Une année prospère donc pour l'AFNIC, même si elle n'a pas encore obtenu sa désignation officielle comme office d'enregistrement du .fr. Mais nul doute que 2009 tiendra toutes ses promesses.

Jean-Claude Gorichon
Président du conseil
d'administration

Mathieu Weill
Directeur général

I. Les activités phares de l'association





1. L'évolution du cœur de métier

La dernière phase d'ouverture du *.fr* en 2006 a eu pour conséquence d'amplifier la croissance des enregistrements sous l'extension française. En changeant ainsi de dimension, une réflexion sur l'évolution du cœur de métier de l'association s'imposait. Les deux priorités de l'AFNIC en 2008 ont été la sécurité et l'évolution vers l'enregistrement en temps réel.

1.1. Renforcement de la sécurité

Au niveau de la sécurité, dès 2007 l'AFNIC s'est lancée dans l'étude de la technologie anycast, permettant de renforcer l'infrastructure DNS et de fournir un meilleur service local. Le principe de cette technologie est de cacher un nuage de serveurs derrière une seule adresse, notamment pour se protéger contre les dénis de service.

Un premier fournisseur, Autonomica, a été choisi début 2008, rapidement rejoint par un second, PCH, afin de couvrir de nouvelles zones.

Fin 2008, le paysage des serveurs du *.fr* est le suivant : trois sont maintenus par l'AFNIC, trois autres sont confiés à des partenaires et deux sont des nuages anycast opérés par les prestataires précités.

L'ensemble des serveurs faisant autorité est représenté sur la carte suivante :



Après cette première étape de déploiement de la technologie anycast via des prestataires reconnus, une seconde s'est imposée à l'AFNIC : la maîtrise en interne de cette technologie.

Un travail préparatoire au déploiement de trois nouveaux nœuds – prévus début 2009 – a été lancé courant 2008 ; l'objectif est de mieux desservir les communautés locales parisiennes, lyonnaises et surtout de l'Île de la Réunion.

1.2. Vers un registre temps réel

Autre forte actualité en 2008 : le lancement du chantier de modernisation du registre et du passage à un enregistrement en temps réel, afin de permettre sa réalisation à la fin du 1^{er} trimestre 2009.

Au niveau des procédures, un effort important de simplification a été effectué ; les opérations de création, de changement de bureau d'enregistrement ou encore de transmission seront rendues plus modulaires et indépendantes les unes des autres, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

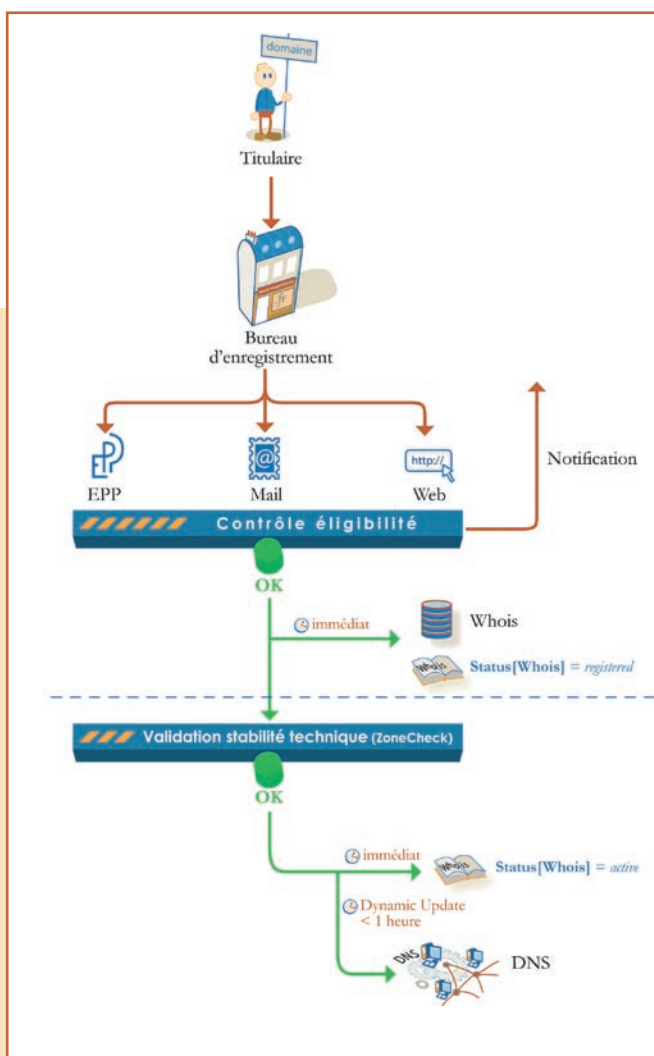
Cette modularité aura pour conséquence d'ouvrir une nouvelle possibilité aux titulaires de *.fr* : il deviendra désormais possible d'enregistrer un nom de domaine – et donc le protéger – sans pour autant l'activer : l'opération d'enregistrement du nom de domaine - et de publication



dans la base Whois des données sociales – sera dorénavant découplée de celle d’activation du domaine dans le DNS.

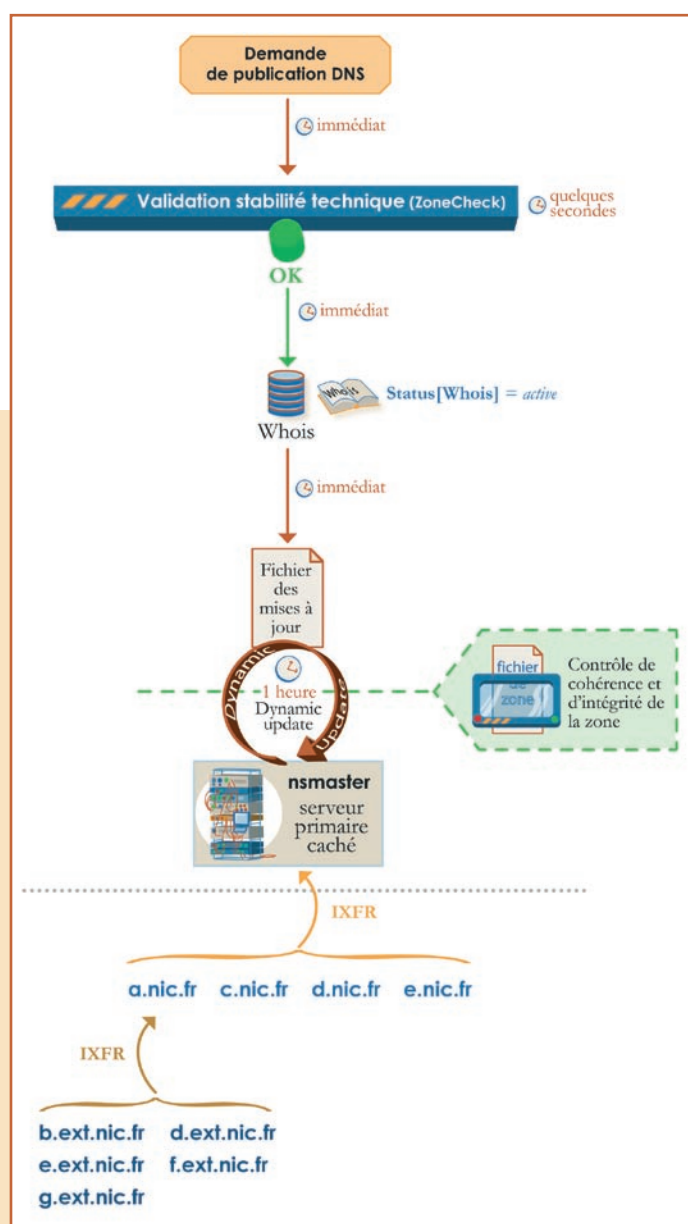
Ces efforts de simplification ont été facilités par le choix de mise en œuvre d’un nouveau protocole d’enregistrement des noms de domaine, appelé EPP, et dont la particularité est de fonctionner en mode synchrone ; toute demande reçue est immédiatement traitée par le système d’information des enregistrements et la réponse se fait en temps réel.

Ce changement de protocole est une réelle évolution pour l’AFNIC, qui, jusqu’alors, privilégiait le mode asynchrone. Ce changement de technologie va donc beaucoup impacter les services de l’AFNIC ; douze mois sont nécessaires pour réaliser cette révolution, opérationnelle à compter du 30 mars 2009.



Enfin, le changement le plus visible pour le nouveau titulaire, est l’augmentation de la fréquence de rechargement de la zone *fr*, qui permet de rendre le nom de domaine récemment enregistré, visible dans le DNS.

L’AFNIC a pour cela choisi de changer de technologie et de passer d’un système de rechargement complet de sa zone, toutes les cinq heures environ, à un système de mise à jour de sa zone via le « dynamic update », à la fréquence voulue ; ainsi, fin 2008, la mise à jour s’effectuait toutes les heures. Ce délai qui représente actuellement le bon équilibre entre efficacité et fiabilité technique est voué à être encore raccourci après le déploiement d’EPP dans les prochains mois.





2. La mise en place du dispositif de lutte contre les violations manifestes du décret du 6 février 2007

Le 6 février 2007, un décret portant sur la gestion des domaines internet (ccTLD) français paraissait, définissant les modalités de désignation des offices d'enregistrement, leur rôle, celui des bureaux d'enregistrement, ainsi que les principes d'intérêt général régissant l'attribution des noms de domaine dans les zones nationales.

Devant l'augmentation des litiges faisant référence à ce décret et après consultation de ses membres, l'AFNIC a ouvert, le 22 juillet 2008 - pour les ayants droit éligibles au titre des dispositions des articles R. 20-44-43 à 46 une procédure spécifique permettant la résolution des cas de violations manifestes des dispositions de ce décret.

Cette procédure est entièrement électronique ; chaque partie dépose en ligne son dossier et a accès aux pièces du dossier de l'autre partie.

Dans un délai de 45 jours minimum, l'AFNIC statue sur la demande au vu des seules écritures et pièces déposées par les parties, sans effectuer de recherche complémentaire.

La particularité est qu'une décision - de transmission, blocage ou suppression - n'est rendue que dans des cas d'atteinte manifeste aux dispositions du décret, c'est-à-dire et sans que cela soit exhaustif, dans les cas où l'enregistrement du nom de domaine :

- reproduit à l'identique la dénomination des institutions de la république française, d'un service public, d'un établissement public ;
- reproduit à l'identique la dénomination d'une collectivité sans l'autorisation de l'assemblée délibérante et en dehors des cas de dérogations prévus par le décret ;
- reproduit à l'identique ou quasi identique la dénomination des institutions de la république française, d'un service public, d'un établissement public associée ou non à un détournement de préfixe tel que « www » ayant pour effet d'induire une confusion dans l'esprit du public ;
- reproduit à l'identique ou quasi-identique une marque, associée ou non à un détournement de

préfixe tel que « www » sans que le titulaire dispose d'un droit ou d'un intérêt légitime et sans qu'il agisse de bonne foi (*typosquatting, dotsquatting*) ;

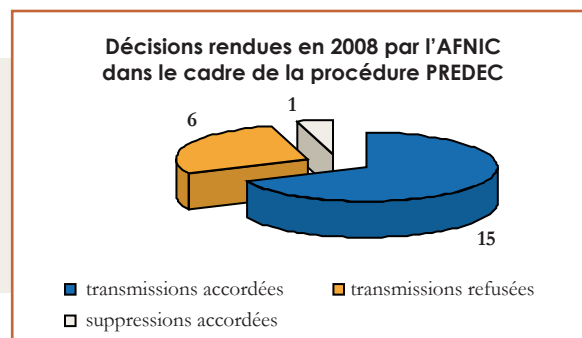
- reproduit à l'identique le nom patronymique d'une personne physique associé ou non à un détournement de préfixe tel que « www » sans que le titulaire dispose d'un droit ou d'un intérêt légitime et sans qu'il agisse de bonne foi.

L'AFNIC exécute sa décision 15 jours après sa notification aux parties, sauf en cas de saisine d'un tribunal ou d'ouverture d'une PARL (Procédure Alternative de Résolution des Litiges) sur le nom de domaine objet du litige dans ce délai.

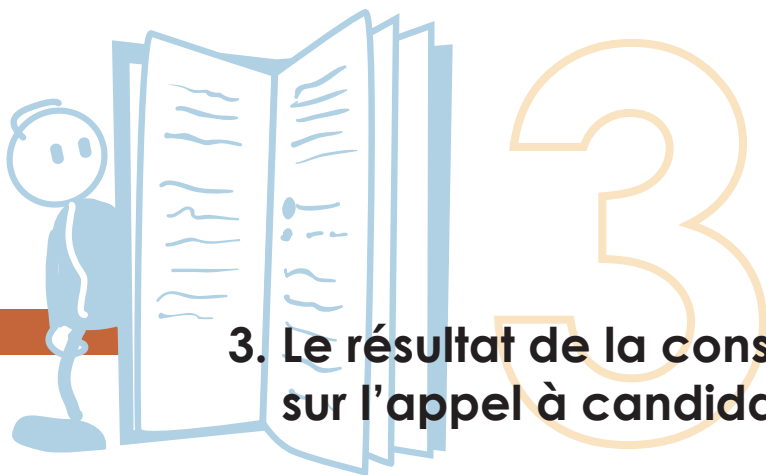
Afin d'être le plus transparent possible sur ses décisions, l'AFNIC a également décidé de les publier sur son site internet, une fois écoulé le délai d'exécution :

<https://predec.afnic.fr/decisions>

Du 22 juillet au 31 décembre 2008, 29 procédures ont été ouvertes qui ont déjà donné lieu à 22 décisions.



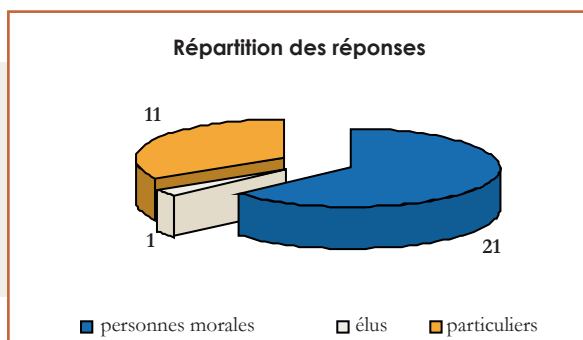
Toutes les décisions exécutées ou en attente d'exécution ont été publiées.



3. Le résultat de la consultation publique sur l'appel à candidatures pour la gestion du .fr

Toujours dans le cadre du décret, mais cette fois-ci à l'initiative du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi (MINEFE), une consultation publique a été lancée le 25 avril 2008, pour une durée de deux mois, sur les conditions d'enregistrement souhaitées sous les domaines internet français (territorialité ou non, identification des titulaires...) ainsi que sur les critères pouvant être pris en considération lors de la sélection des futurs offices d'enregistrement.

Trente-trois réponses ont été reçues, dont celle de l'AFNIC, publiée dès le 4 juillet 2008 sur son site¹.



Cette consultation a tout d'abord révélé deux points de consensus entre les acteurs qui ont répondu :

- une satisfaction générale du travail de l'AFNIC,
- une attente sur l'amélioration de la transparence de l'offre au client final.

Par ailleurs, il est intéressant de noter les avis très partagés sur le maintien de la territorialité comme condition d'attribution des noms de domaine .fr.

Concernant les DOM-TOM, plusieurs réponses ont mis en avant l'intérêt d'un office d'enregistrement unique ; les positions sont plus partagées sur l'éligibilité nécessaire pour obtenir un nom de domaine sous les extensions

d'outre-mer (identique au .fr ou ne nécessitant qu'un simple lien avec le territoire).

D'autres points divers ont été mentionnés, faisant écho à l'analyse de l'AFNIC. Le tarif de l'office d'enregistrement n'apparaît notamment plus comme un enjeu. Au niveau technique, le passage à la technologie EPP, l'assouplissement de l'outil ZoneCheck ainsi que l'amélioration de la sécurité et de la résilience ont été soulevés comme des nécessités ; il en est de même pour l'identification des titulaires, la mise à jour des termes interdits et le bilinguisme du site et des documents mis à disposition.

Les critiques émises mentionnent encore parfois des lourdeurs dans le fonctionnement, un site web peu clair et surtout une instabilité juridique du .fr peut être due à une trop forte régulation actuelle.

Suite à ces informations, début 2009, un appel à candidatures pour la gestion du .fr a été lancé, reprenant certains points mis en avant par cette consultation publique.

L'AFNIC y répondra en ayant ces résultats à l'esprit.

¹ - <http://www.afnic.fr/actu/nouvelles/general/CP20080704>



4. La poursuite du développement de la R&D à l'AFNIC

Si 2008 a vu la mise en œuvre – totale ou partielle – de trois techniques étudiées en 2007 par le pôle R&D (anycast, EPP dans le système d'enregistrement de l'AFNIC, et registre en « temps réel »), le nombre d'activités nécessitant une expertise en matière de R&D à l'AFNIC ne diminue pas en 2008 :

- poursuite des transferts internes (notamment anycast et DNSSEC) ;
- contributions permanentes à la standardisation IETF et veille sur ses travaux relatifs aux noms de domaine, à IPv6, à l'évolution de l'architecture et des services de l'internet... ;
- veille sur les activités RIPE, CENTR-Tech, OARC, etc. ;
- veille sur les systèmes pair-à-pair ;
- poursuite de l'étude de projets : Très Haut Débit (THD), Internet des objets (ONS / RFID), plate-forme de mesure DNS (DNSwitness).

4.1. Développement de « nouveaux » projets

Les deux projets les plus novateurs ayant bénéficié d'avancées concrètes sur l'année 2008 sont ceux relatifs à l'Internet des objets « systèmes ONS multi-racines » et à la plate-forme de mesure DNS « DNSwitness ».

- **Systèmes ONS multi-racines**

L'Internet des objets est une extension de l'internet actuel à tous les objets pouvant communiquer de manière directe ou indirecte avec des équipements électroniques eux-mêmes connectés à l'internet. L'utilisation des radio-étiquettes (puces RFID) permet une telle extension.

Dans le cadre de l'évolution des standards RFID et de l'ONS, l'AFNIC et le consortium GS1 France ont engagé dès 2007 une coopération, en vue de tirer parti de leurs expériences respectives sur deux technologies convergentes : le DNS et la RFID. Ce projet répondait également à une demande politique, puisque la finalité multi-racines de l'ONS est de proposer un nouveau modèle de gouvernance par lequel la responsabilité/autorité ultime de la gestion du système ONS cible ne reviendrait pas à un seul pays mais serait plutôt

répartie de manière équitable entre plusieurs acteurs.

En 2008, une solution a été proposée pour améliorer la version 1.0.1 de l'ONS en y ajoutant, en particulier, la propriété multi-racines. Un travail important a été effectué sur les aspects sécurité (DNSSEC), stabilité, performance de l'ONS.

En 2009, ce projet se poursuivra avec la mise en œuvre de la solution AFNIC sur une plate-forme de test et à terme la dissémination.

- **DNSwitness**

DNSwitness est une plate-forme générique de mesures et de statistiques s'appuyant sur des données DNS obtenues par exploration à partir des zones TLD gérées par l'AFNIC (*fr*, *re*...) et/ou à partir de trafic DNS destiné à des serveurs faisant autorité, administrés par l'AFNIC.

Les principaux objectifs de ce projet sont doubles : étudier et suivre l'évolution dans le temps

- de certains aspects techniques (pénétration d'IPv6/DNSSEC/IDN...);
- de caractéristiques techniques (support du transport IPv6, support d'EDNS0...) des clients interrogeant des serveurs faisant autorité administrés par l'AFNIC (par exemple, a.nic.fr).

Les premiers résultats du projet ont été distribués sous une licence libre, la GPL, sur <http://www.dnswitness.net/> depuis octobre 2008. Une communication a été faite à ce sujet à l'occasion du meeting RIPE 57 à Dubaï. Depuis décembre 2008, DNSwitness fonctionne en mode automatique à l'AFNIC.

4.2. Création du Fonds du Collège international

La mission du Collège International est de promouvoir des actions venant renforcer le rôle des registres dans l'accompagnement du développement de l'économie numérique de leur pays ou régions respectifs. En 2008, on peut noter les actions suivantes :

- le déploiement d'outils tels que Codev-NIC adaptés au métier de registre de nom de domaine ; début 2008 le NIC *.sn* (Sénégal) a engagé sa migration vers Codev-NIC avec l'aide du NIC *.ci* (Côte d'Ivoire) qui faisait partie de l'équipe de conception pendant la phase 1 :
- et la participation de membres du Collège :
 - à la conférence ICANN Paris dans le cadre du programme spécifique « Fellowship » de l'ICANN ;
 - au Forum sur la Gouvernance de l'Internet qui s'est déroulé en Inde à Hyderabad en décembre 2008, suite du SMSI ;
 - à l'AFITLD (Association africaine des gestionnaires des noms de domaine Internet nationaux).

Afin d'élargir le spectre d'action du Collège international et de permettre l'établissement de partenariats stratégiques avec des actions ou organisations structurantes, la création du Fonds du Collège international dédié au co-développement a été votée par le conseil d'administration de l'AFNIC.

Le Fonds entend être un élément de renforcement et de cohésion durable pour les membres du Collège de l'AFNIC en leur permettant de développer leurs activités de co-développement dans le respect de valeurs fondamentales à savoir :

- être un lieu de référence et d'échange pour les registres,
- constituer un véritable terrain d'expérimentations et/ou de validation de solutions concrètes,
- construire un savoir-faire unique pour le transfert et le partage, dans les domaines concernés, aussi bien des connaissances fondamentales que de celles liées aux métiers.

À titre d'exemple, les natures de projets recevables au Fonds pourront être des projets d'application informatique, de contenu en ligne, de renforcement de capacités, de bourse d'études, d'assistance à manifestation sous l'égide du Collège ou encore d'assistance à projet de développement.

Ce Fonds correspond au niveau actuel de l'engagement de l'AFNIC dans le Collège international : autour de 50 k€ ; il sera utilisé pour attirer d'autres fonds et passer d'une logique de « dotation » à une logique d'ouverture de projets. Le pilotage de ce Fonds s'effectuera sous le contrôle du Collège international, qui en rapportera au conseil d'administration de l'AFNIC.



5. L'intensification de la communication nationale et internationale

5.1 Un million de .fr en janvier 2008

Le .fr a connu un très fort développement ces dernières années. Ainsi, la barre des 500 000 noms a été atteinte en juillet 2006 et celle du million en janvier 2008.

L'accès des particuliers au .fr en 2006 n'est pas le seul facteur expliquant la dynamique très forte que connaît le .fr. Il faut citer des tarifs très compétitifs et des procédures de plus en plus automatisées qui permettent un enregistrement et une activation rapides des noms de domaine ; sans oublier la relation privilégiée qu'ont les internautes français avec le .fr, associant celui-ci à la francophonie, à l'appartenance à la communauté française de l'internet et à la proximité.

L'AFNIC a souhaité profiter de l'atteinte du million de .fr pour mener une communication média en direction des particuliers et des personnes morales.

Des visuels ont été élaborés, reprenant la signature utilisée pour l'ouverture aux particuliers « faites-vous-un-nom.fr »

Ils ont été insérés dans des revues telles L'Ordinateur individuel, Sciences & Vie, L'Entreprise, Ça m'intéresse ou encore Jeux vidéo Magazine.

S'agissant de la communication en ligne, des bannières et quatre petits films humoristiques avec un ton décalé ont été réalisés ; ils étaient notamment visibles sur des sites tels journaldunet.fr, 01net.com, clubic.fr, pcinpect.com, commentcamarche.net, wat.tv ou over-blog.com.



Ces derniers ont également été mis à disposition en téléchargement sur les sites de partage vidéo (YouTube, DailyMotion, MSN Video, Google Video...).

5.2 L'Observatoire du marché 2008

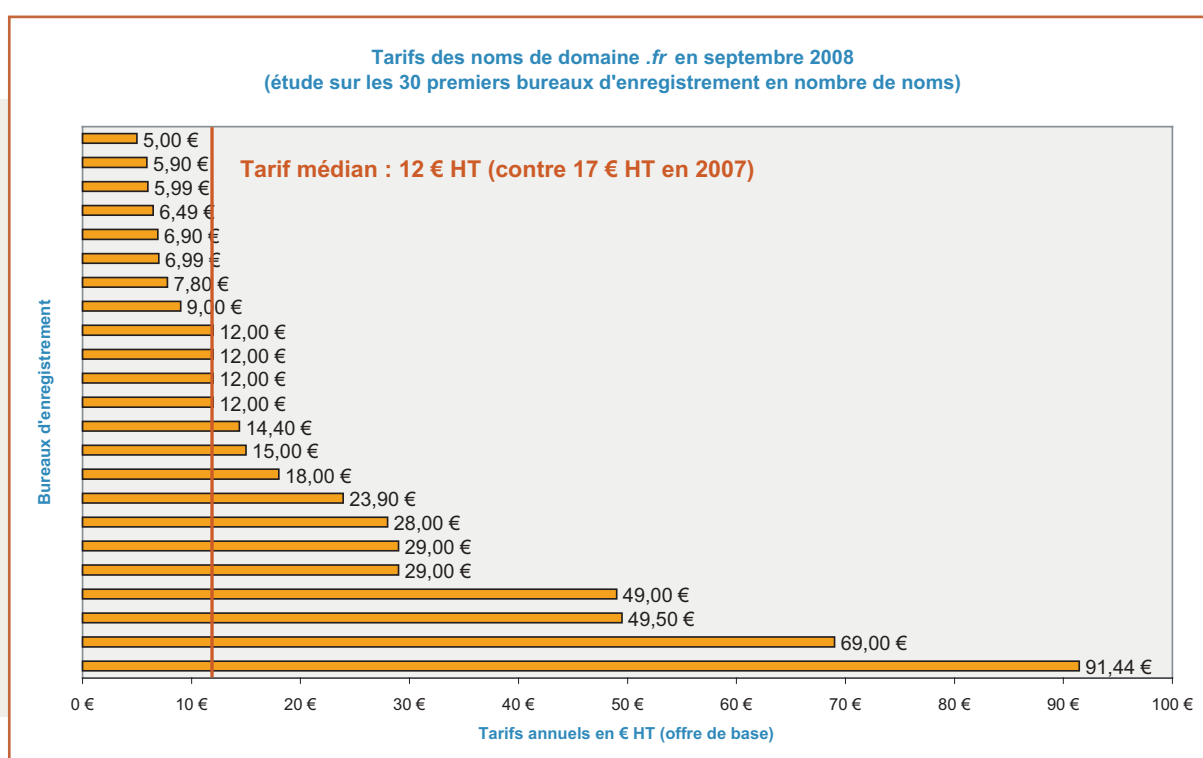
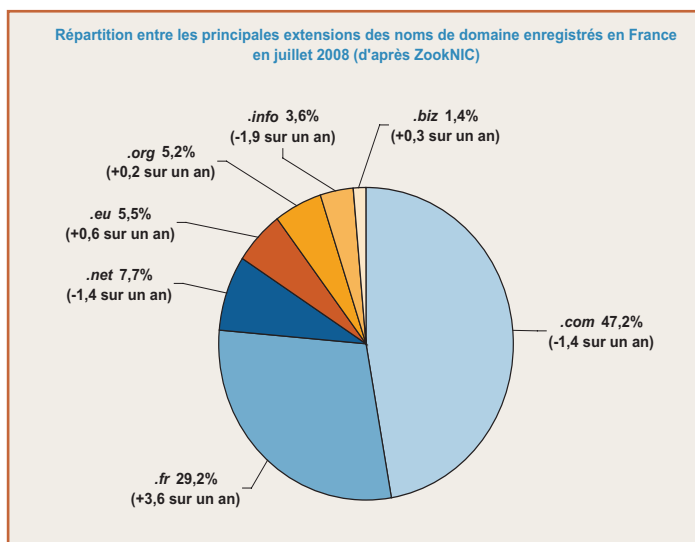
Pour la deuxième année consécutive, l'AFNIC publie son Observatoire du marché² des noms de domaine en France, réalisé avec la collaboration de Telecom & Management Sud-Paris.

L'édition 2007 du marché des noms de domaine en France avait permis de donner un premier coup de projecteur sur la situation de ce secteur d'activité.

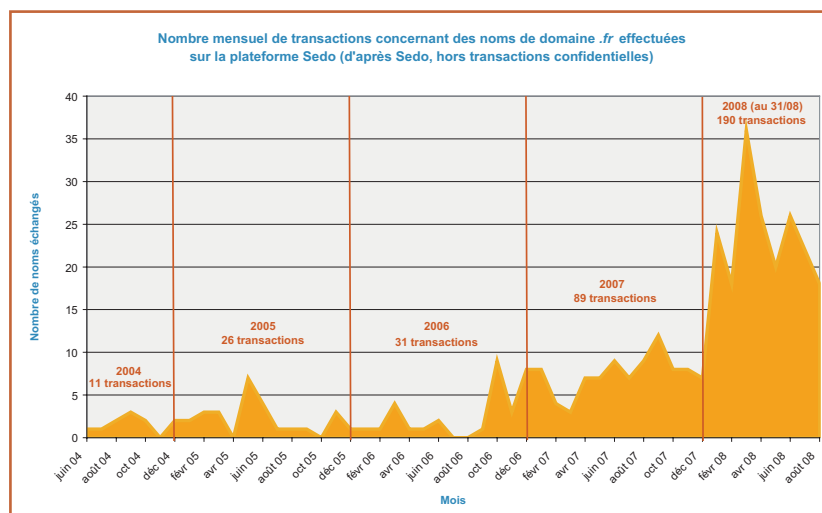
2 - <http://www.afnic.fr/actu/observatoire>

L'édition 2008 poursuit sur cette lancée tout en l'enrichissant de nouveaux aspects. On trouvera ainsi une analyse détaillée du second marché ou des statistiques concernant le déploiement d'IPv6 dans la zone *.fr*:

Ayant pour ambition de faire mieux connaître les noms de domaine et leurs acteurs, mais aussi de fournir des éléments d'analyse des forces et faiblesses du marché, l'Observatoire 2008 permet de constater l'émergence de tendances fortes telles qu'une préférence donnée au *.fr* par les utilisateurs français (gains sensibles de parts de marché) ou la baisse notable des tarifs moyens pratiqués par rapport à 2007.



Renforcée par la dynamique du second marché qui concourt à sa valorisation, le *.fr* dispose d'atouts non négligeables pour aborder les défis de 2009, qui sera une année marquée par les appels à candidatures : sur les domaines internet français d'abord, mais aussi dans le contexte plus international du processus de création de nouvelles extensions décidé par l'ICANN en juin 2008.



5.3 ICANN à Paris

Du 22 au 26 juin 2008, s'est tenue, à Paris, la 32^{ème} rencontre de l'ICANN, organisée par l'AGIFEM³, avec la participation active de l'AFNIC.

Cette rencontre a été celle de tous les records :

- record de participation, avec près de 1 700 participants,
- record de pays de provenance : invités venus de 150 pays différents,
- record du nombre prévu de nouvelles extensions à l'horizon 2009 : plusieurs milliers, selon le directeur général de l'ICANN.

Côté AFNIC, record également du nombre de salariés se relayant dans les réunions, sur les stands, ou ayant participé au niveau technique au bon déroulement de la manifestation... : une vingtaine d'Afniciens sollicités au total.

L'implication de l'AFNIC à la bonne réussite de cet événement fut donc totale et pour une première réunion de l'ICANN en France, la satisfaction a semble-t-il été générale.



Crédit photo : domaine.info

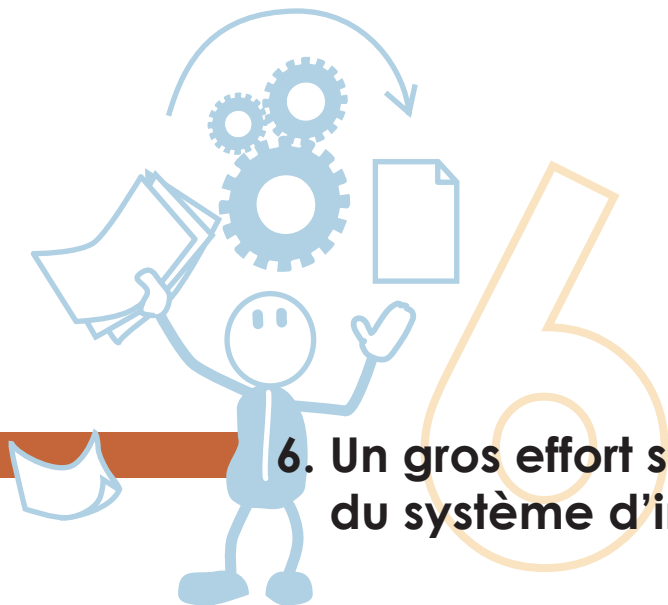
Afin de sensibiliser au maximum sur cet événement, l'AFNIC avait choisi d'organiser, quelques semaines avant la rencontre internationale, une conférence de presse pour présenter son nouveau dossier thématique intitulé « Les acteurs de la gouvernance de l'internet ». Un dossier⁴ qui présente les principaux acteurs de la gouvernance ainsi que leurs interactions, en se focalisant sur trois univers formés autour de l'ICANN, du FGI (Forum pour la Gouvernance de l'Internet) et de l'ISOC (Internet Society).

Grâce, entre autres, à ce travail, cette réunion ICANN à Paris a offert une visibilité exceptionnelle aux noms de domaine ; 85 retombées presse directes ont été recensées, dont les Echos, l'AFP, la Tribune, la Croix... Avec la presse écrite, en ligne et audiovisuelle, c'est une « audience » moyenne quotidienne de près de 38 millions de personnes qui aurait été touchée.



Crédit photo : © Florence Gaty | Icann

- 3 - L'AGIFEM est une association regroupant plusieurs organisations représentatives de la communauté internet nationale, dont l'AFNIC.
- 4 - <http://www.afnic.fr/actu/presse/liens-utiles>



6. Un gros effort sur l'automatisation du système d'information administratif

Une première étape avait été franchie en 2007 avec le changement du logiciel comptable ; elle a été poursuivie et amplifiée en 2008 à deux niveaux.

6.1 Offrir de nouveaux services vers l'extérieur

Le premier objectif visé était l'offre de nouveaux services aux clients, membres ou partenaires. Ainsi, en 2008, deux nouveaux services en ligne ont été développés :

- Le premier, qui a été évoqué précédemment dans le cadre de la mise en place du dispositif de lutte contre les violations manifestes du décret du 6 février 2007, est à destination de tous les titulaires de droit de propriété intellectuelle ainsi que des mairies. Il s'agit de l'ouverture de la plateforme PREDEC permettant – de façon entièrement dématérialisée – de saisir l'AFNIC pour traiter un litige en lien avec les dispositions du décret du 6 février 2007.

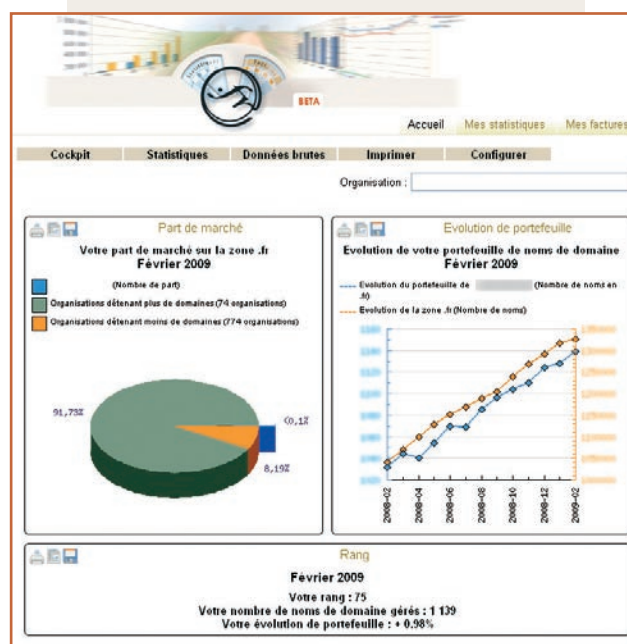
Le dossier se remplit en ligne, les documents annexés permettant d'étayer le dossier sont également transmis par attachement via la plateforme. Un module de publication des décisions a été développé pour permettre la transparence des décisions rendues par l'AFNIC.

Un service de paiement en ligne a aussi été mis en place ; au départ limité au paiement par carte bancaire, ce service a été élargi pour permettre également les paiements par virement, chèque ou mandat administratif.

- En test dans un premier temps, le second service offert en 2008 est à destination des clients bureaux d'enregistrement. Dans un souci d'amélioration continue de ses relations avec ses bureaux d'enregistrement, l'AFNIC développe

de nouveaux services interactifs en ligne qu'elle déploiera progressivement courant 2009 ; la première phase de cette évolution consiste en la mise à disposition de deux modules :

- Factures, donnant accès, pour chaque bureau d'enregistrement, à ses factures mensuelles en ligne pour les domaines *.fr* et *.re*, ainsi qu'à la liste des noms de domaine concernés ;
- Cockpit / Tableau de bord, permettant de consulter en ligne de nombreuses statistiques sur ses activités pour les domaines *.fr* et *.re*.



6.2 Améliorer l'efficacité et la productivité des services de l'AFNIC

Autre pan de l'effort sur l'automatisation du système d'information administratif, l'amélioration des performances des services internes de l'AFNIC, qui a nécessité la mise en place d'outils internes.

- Ainsi, au service des Affaires Juridiques et des Politiques du Registre, compte tenu de la sensibilité des procédures, un outil de workflow - c'est-à-dire de gestion informatique des tâches à accomplir dans la réalisation de différents processus opérationnels - a été mis en place. L'objectif était de sécuriser toutes les étapes des processus identifiés.

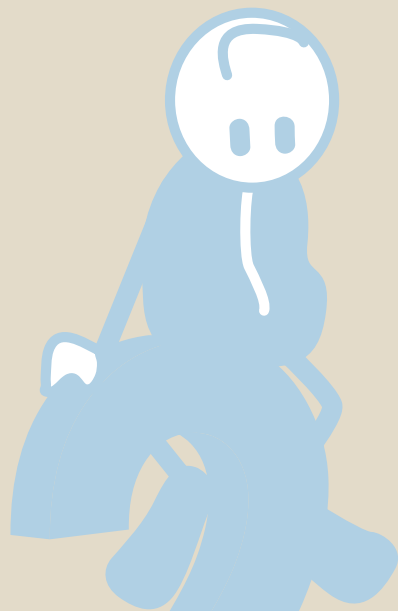
Fin 2008, seules quelques procédures ont été modélisées et sont lancées via l'outil appelé W4 ; à titre d'exemple, il est utilisé pour les vérifications d'éligibilité à l'obtention d'un *.fr*.

L'utilisation de cet outil sera généralisée à toutes les procédures existantes au service des affaires juridiques. Des statistiques seront disponibles à

chaque instant qui permettront notamment de mieux connaître le suivi des dossiers et de ce fait d'appréhender la charge de travail du service.

- Autre mise en place d'outil, au Secrétariat général, pour mettre un terme au traitement manuel des congés et heures supplémentaires, un logiciel de gestion des temps. Le logiciel Octime a été déployé fin 2008 et permet à chaque salarié de poser ses congés ou faire une demande de mission de façon complètement dématérialisée ; de plus, chaque salarié a, en temps réel, l'état de ses congés au jour de la consultation, le nombre d'heures travaillées dans la semaine en cours ainsi que le planning de tous les salariés de son service.
- Enfin, a également été amorcé en 2008 un travail de numérisation des documents dans l'objectif de mettre en place un système de gestion électronique des documents ou GED ; après avoir identifié tous les flux entrants par service (la typologie des documents, la fréquence et la volumétrie), une proposition d'organisation sera faite début 2009 en vue d'une application sur tous les référentiels existants.





II. La situation de l'AFNIC en chiffres



1. Évolution de l'activité

Évolution de l'activité du .fr ces cinq dernières années

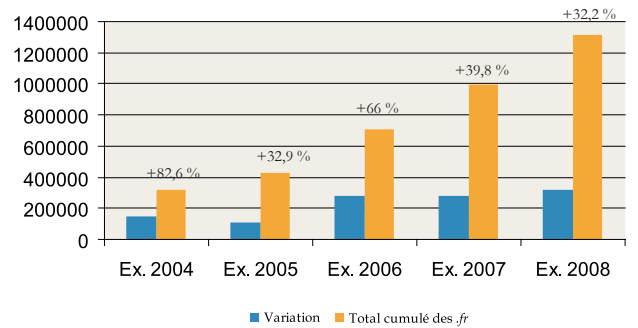
Le parc des noms de domaine en *.fr* n'a cessé de progresser depuis le premier assouplissement de la politique d'enregistrement en 2004. Si les deux années des ouvertures 2004 et 2006 ont connu des croissances exceptionnelles, il est intéressant de noter que les années suivant ces ouvertures n'ont pas eu à souffrir d'un manque d'activité ; bien au contraire. La croissance a toujours été importante et même supérieure aux prévisions les plus optimistes.

Avec plus de 40 300 créations par mois en 2008, l'activité d'enregistrement se situe nettement au-dessus des prévisions optimistes de l'AFNIC ; pour rappel, la moyenne en 2007 était de 33 170 créations de noms et celle de 2006 de 27 900.

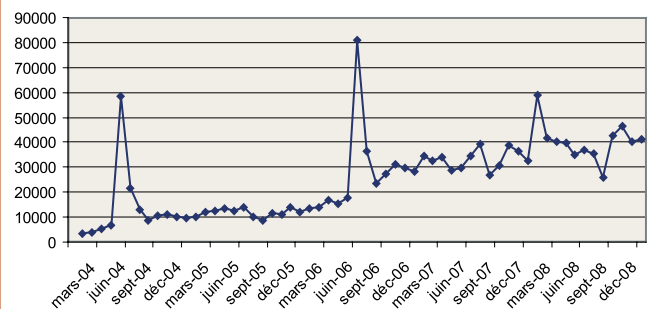
Si l'on étudie la répartition des enregistrements sur l'année 2008, deux mois ont des caractéristiques particulières. Le pic d'enregistrement constaté en janvier (près de 60 000 noms de domaine) correspond à une opération d'enregistrement gratuit de noms de domaine pour des particuliers par un bureau d'enregistrement de l'AFNIC ; en ce qui concerne la baisse des enregistrements au mois d'août, force est de constater qu'elle a été plus importante cette année que les années précédentes ; elle a toutefois été compensée par un rattrapage en septembre et octobre 2008.

L'activité de changement de bureau d'enregistrement en 2008 a également été marquée par deux événements spécifiques : une très faible activité de changement de bureau d'enregistrement en août, à l'instar des créations ; et un pic au mois d'octobre correspondant également à un phénomène particulier lié à un bureau d'enregistrement.

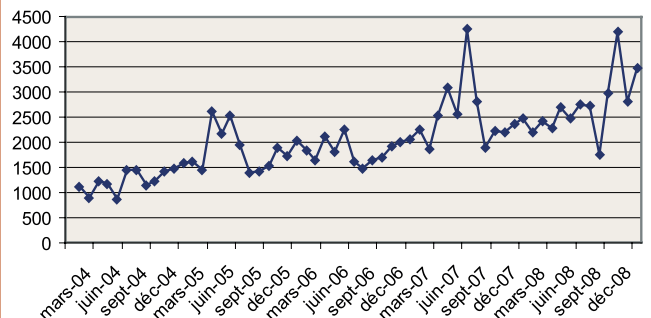
Évolution du nombre de noms de domaine en .fr



Évolution du nombre de créations mensuelles depuis 2004



Évolution du nombre de changements de bureau d'enregistrement mensuels depuis 2004



Une remontée assez notable du taux de renouvellement des noms de domaine en *.fr* a eu lieu en 2008, qui confirme l'intérêt des *.fr* par leur titulaire. Le taux de renouvellement de 84 % en 2008 est fort comparé à celui des autres ccTLD européens, et encore plus si on le compare au *.com* (75 % environ).

Évolution du nombre de requêtes DNS en 2008

Entre 2007 et 2008, l'usage des *.fr* par les utilisateurs de l'Internet a sensiblement augmenté. Le nombre moyen de requêtes par seconde sur les serveurs hébergés par l'AFNIC pour le TLD *.fr* entre les deux années est passé de 1 477 à 2 684, soit une croissance de plus de 80 %.

Évolution des « clients »

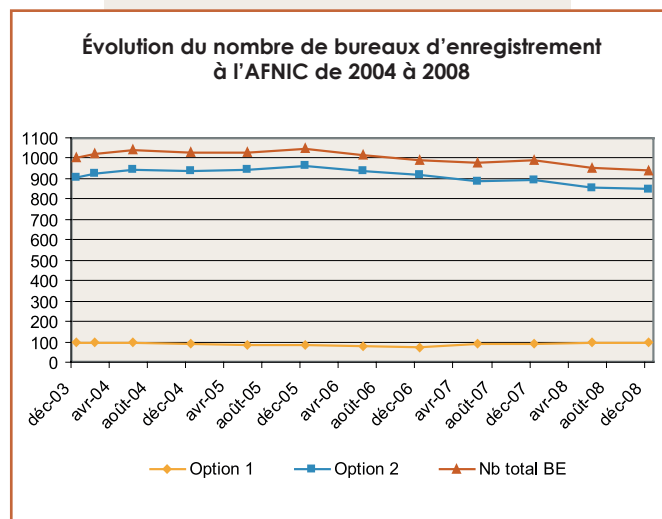
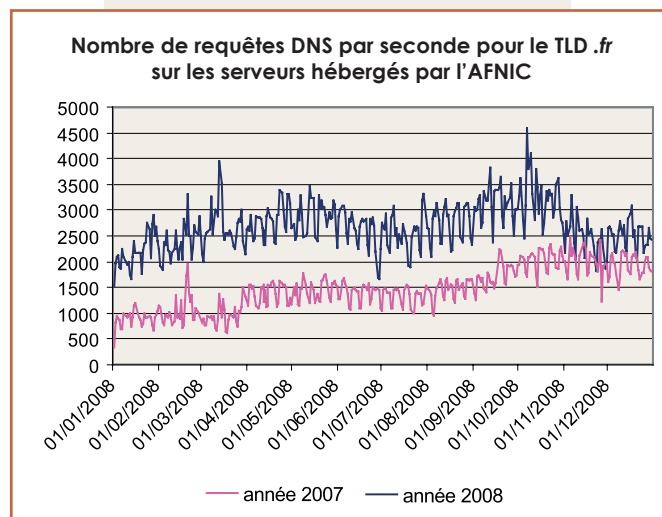
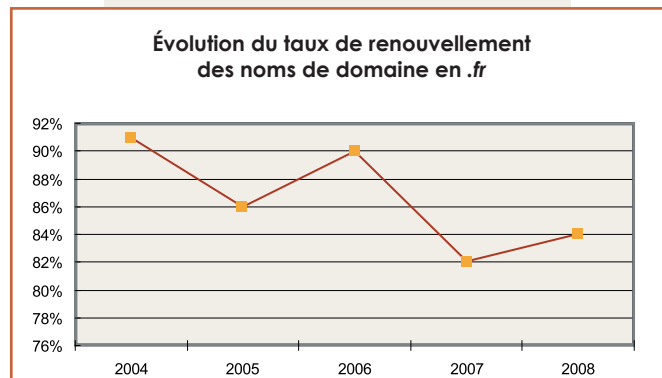
Depuis la modification de ses statuts au 1^{er} janvier 2008, l'AFNIC différencie ses membres – bureaux d'enregistrement, utilisateurs ou organismes internationaux qui choisissent d'adhérer pour participer à des comités de concertation et groupes de travail permettant de discuter des orientations technique, politique ou financière de l'association – de ses clients, uniquement des bureaux d'enregistrement, en contrat avec l'AFNIC pour une activité d'enregistrement de noms de domaine *.fr* et *.re*.

Ses clients choisissent un type de contrat – option 1 ou 2 – déterminant le coût du forfait annuel ainsi que celui des prestations unitaires.

Au 31/12/2008, les clients bureaux d'enregistrement de l'AFNIC sont au nombre de 941 (989 au 31/12/2007).

10 % ont choisi « l'option 1 » au forfait annuel de 1450 € HT et au coût unitaire des prestations de 4,80 € HT.

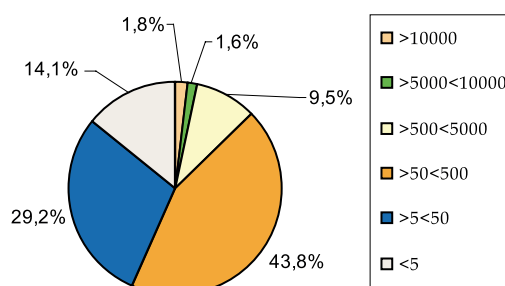
Ces 10 % gèrent 90 % du parc total des noms de



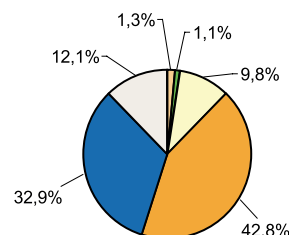
Ventilation des bureaux d'enregistrement par nombre de domaines en portefeuille

Le premier élément notable fin 2008 est la baisse du nombre de bureaux d'enregistrement par rapport à fin 2007. De nombreux rachats, fusions ou liquidations judiciaires ont en effet été constatés courant 2008. Ce phénomène de baisse d'effectif ne devrait pas connaître de ralentissement en 2009, 65 bureaux d'enregistrement ayant déjà informé l'AFNIC de la résiliation de leur contrat au 01/01/2009.

Ventilation en 2008 sur 941 bureaux d'enregistrement



Rappel 2007 sur 989 bureaux d'enregistrement



Par ailleurs, la tendance déjà constatée en 2007 de montée en puissance de quelques bureaux d'enregistrement gérant un très grand portefeuille de noms de domaine se confirme. La concentration du marché des bureaux d'enregistrement s'accroît chaque année.

Au 31 décembre 2008 :

	Nombre de bureaux d'enregistrement gérant 50% des .fr	Nombre de bureaux d'enregistrement gérant 66% des .fr	Nombre de bureaux d'enregistrement gérant 75% des .fr
2005	Entre 9 et 10	25	46
2006	7	15	27
2007	5	11	20
2008	4	9	15

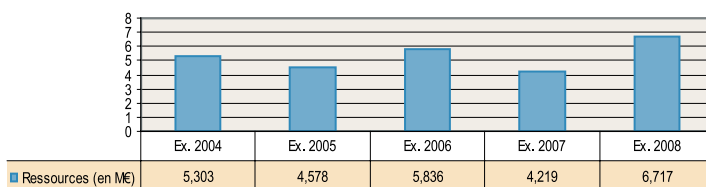


2. État financier, indicateurs pertinents

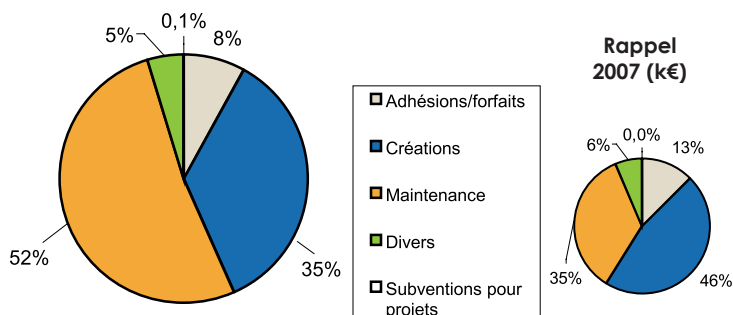
Avec un nombre de créations de noms de domaine supérieur aux prévisions et un taux de maintenance stable à 84 %, 2008 a tenu toutes ses promesses avec 6,7 millions d'euros de produits d'exploitation. Pour rappel, la baisse des produits d'exploitation de 2007 est uniquement due au changement de modalité de facturation de la maintenance ; si la méthode était restée la même, les ressources 2007 (le total des produits d'exploitation) seraient de 5,595 m€, soit très légèrement inférieures à celles de 2006 (5,836), année d'ouverture du *.fr* aux particuliers.

La part de la maintenance correspond à plus de la moitié des ressources de l'AFNIC. Pour rappel, si le changement de modalité de facturation de la maintenance n'avait pas eu lieu, le pourcentage de la maintenance dans les ressources de l'AFNIC en 2007 serait de 52 % et celui des créations de 35 %, soit identique à la structure de 2008.

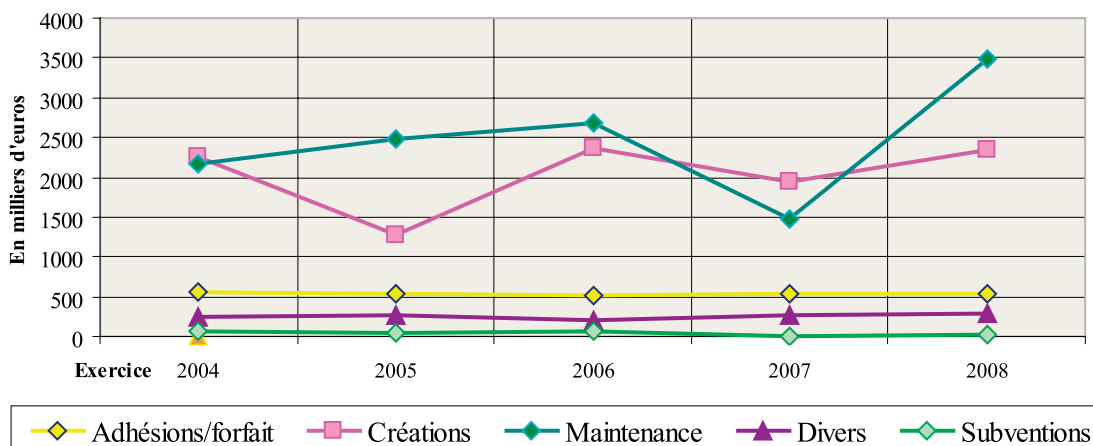
Évolution des produits d'exploitation



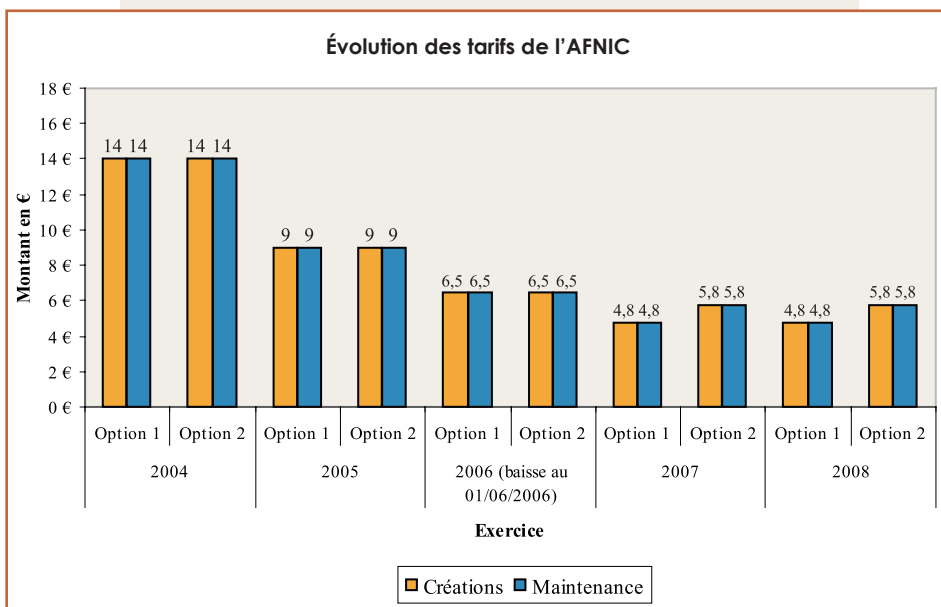
Structure des ressources de l'AFNIC en 2008 (k€)



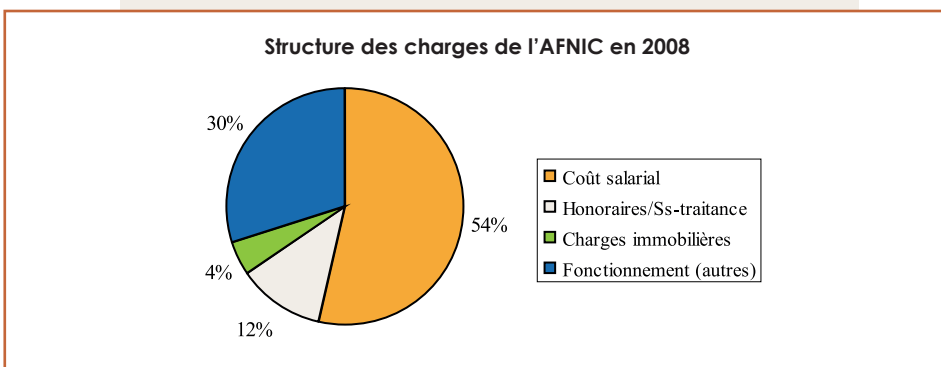
Évolution de la structure des ressources



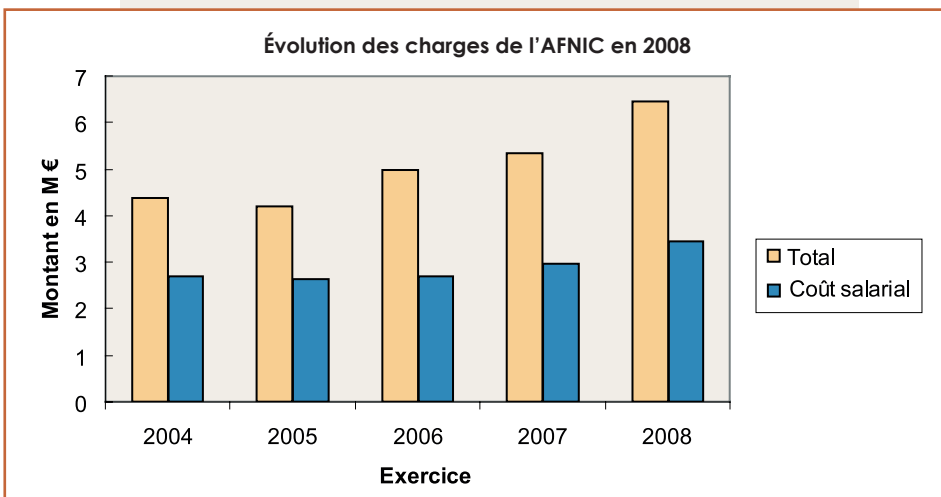
Depuis 2007, l'AFNIC a stabilisé ses tarifs, compétitifs par rapport à ceux des autres ccTLD. Elle entend poursuivre sa gestion « dirigée vers les coûts », tout en s'assurant une capacité d'investissement pour la sécurité, la fiabilité de son activité et la R&D.



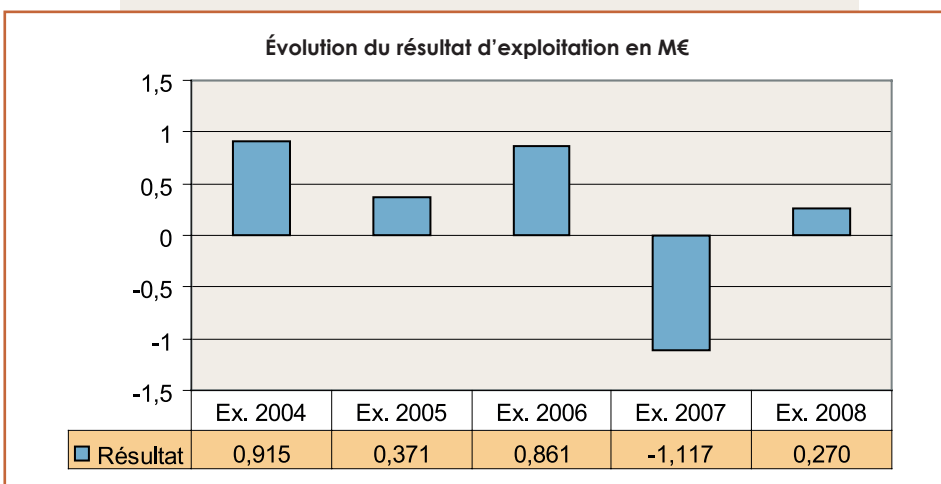
La structure de ses charges a peu évolué entre 2007 et 2008.



Le coût salarial en 2008 est un peu plus bas que prévu en raison des délais des recrutements (arrivée de 7 personnes entre début juillet et début octobre 2008 ; les charges afférentes ne sont donc que sur 6 mois en moyenne en 2008).



Un résultat 2008 excédentaire, confirmant la poursuite de la forte activité du .fr. (Pour rappel, le changement des modalités de facturation de la maintenance explique le résultat 2007 ; à méthode comptable identique, le résultat 2007 aurait été excédentaire de 0,259 M€.)



Conclusion

L'année 2008 a été très positive ; une activité supérieure aux estimations les plus optimistes et une fidélité des titulaires de .fr qui ne s'est pas démentie ont eu pour conséquence une hausse des ressources de l'AFNIC supérieure à 5 % par rapport au budget prévisionnel.

Par ailleurs, les charges sont restées maîtrisées, même si elles ont logiquement augmenté en fin d'année dans le contexte de hausse d'activité.

Des retards ont toutefois été pris en raison des délais de recrutement plus importants auxquels l'AFNIC a dû faire face. Combiné avec l'accent mis sur la préparation d'EPP, le manque d'effectifs a conduit à des décalages de projets.

De ce fait, le programme d'investissements, dont une forte partie était prévue sur le second semestre, n'a été que partiellement réalisé.

Par rapport au budget prévisionnel qui était équilibré, le résultat net atteint 793 k€. Il s'explique en premier lieu par la reprise de la provision de 400 k€ pour risques liés à l'affaire « nic.fr », suite à la décision favorable de la Cour d'Appel de Paris et pour une autre partie à l'absence d'impôt sur les bénéfices en raison du report du déficit de l'année 2007.

Ce résultat bénéficiaire devrait permettre de consolider les fonds associatifs. L'objectif du conseil d'administration étant que ce fonds de réserve représente un an de salaires chargés et de loyers serait atteint à 95 %.



Évolution, perspectives



En terme de perspective, si un ralentissement international a pu être constaté dès 2008 sur le marché des noms de domaine, le *.fr* a pour l'instant été épargné, conservant un fort taux de renouvellement et bénéficiant d'une croissance de près de 33 %.

Pour poursuivre cette progression sur 2009 et les années futures, même dans un contexte de « crise », des actions de partenariats visant à développer le marché du *.fr* et de communication vers les clients finaux seront engagées ; parallèlement, le gros investissement consenti sur l'évolution de la chaîne d'enregistrement et la simplification des procédures - qui aboutiront sur 2009 - seront valorisés.

L'AFNIC souhaite également mutualiser son infrastructure technique pour des projets proches du *.fr*, à l'instar du *.paris* ou d'autres extensions notamment celles ayant un rapport avec la France. Dès 2009, elle entend développer et proposer une activité d'opérateur technique ou « back-end registry » pour ce qui touche au DNS, son cœur de métier. Elle poursuivra également son programme d'investissement en matière de sécurité pour assurer aux zones qu'elle gère une qualité de services toujours optimale.

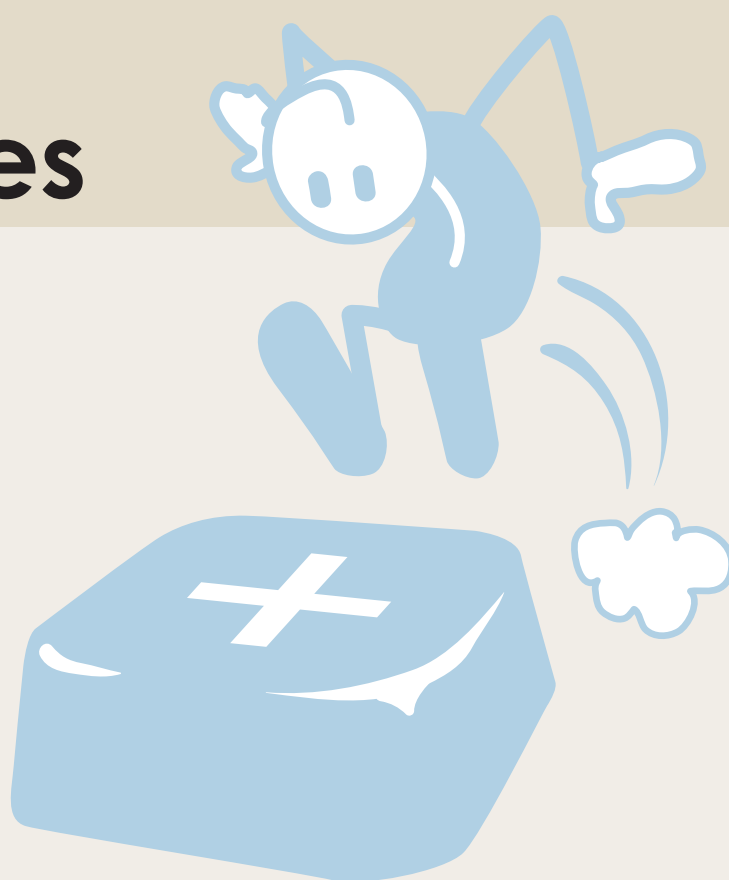
Par ailleurs, elle amplifiera son activité de veille et suivi des projets de R&D ; elle intensifiera notamment son implication dans l'internet des objets et le Très Haut débit, projets porteurs d'avenir.

Le point d'incertitude le plus connu reste actuellement l'appel à candidatures pour la gestion *.fr*, qui fait suite au décret du 6 février 2007. Au jour de la finalisation de ce rapport d'activité, le dossier de réponse de l'AFNIC à l'appel à candidatures pour la gestion du *.fr* a été remis au ministère en charge des communications électroniques. Rien n'a filtré sur le nombre de candidats, ni sur les délais d'examen de cet appel.

L'AFNIC est confiante dans sa candidature et a toujours travaillé dans le souci de l'intérêt général en concertation avec la communauté internet locale et les pouvoirs publics ; elle s'engage à poursuivre son travail sur la qualité des services, la sécurité et la satisfaction de ses clients.



Annexes





1. Les membres et le conseil d'administration de l'AFNIC

Seul organisme habilité à attribuer les noms de domaine en *.fr* (France), *.re* (Réunion) et *.tf* (Terres Australes et Antarctiques Françaises), l'AFNIC a été créée en 1997, sous la forme d'une association à but non lucratif (loi de 1901).

Ses missions sont :

- l'attribution et la gestion des noms de domaine de l'internet mentionnés à l'article L.45 du Code des Postes et des Communications Électroniques,
- le développement de services supports pour les applications de l'économie numérique et leur fourniture aux prestataires de services,
- le transfert, au plan national et international, des connaissances et savoir faire acquis,
- toute mission qui lui aura été confiée par les pouvoirs publics dans le cadre de la gestion de l'internet.

Ses membres

En 2007, l'AFNIC avait souhaité modifier ses statuts pour ne plus contraindre les bureaux d'enregistrement qui souhaitaient avoir une seule activité d'enregistrement de noms de domaine en *.fr* / *.re* d'adhérer à l'AFNIC.

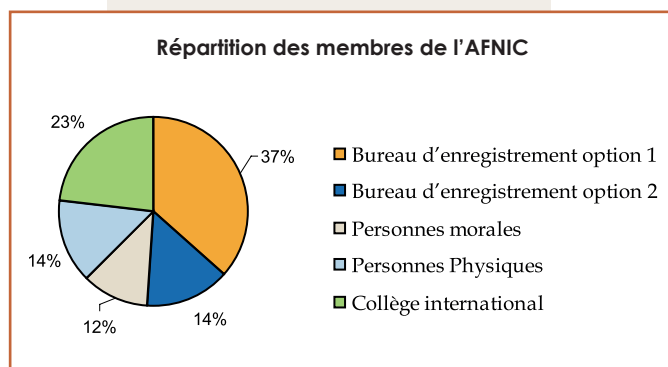
En 2008, une grande majorité de bureaux d'enregistrement, jusqu'alors membre par obligation, a eu la possibilité de ne signer qu'un « contrat d'enregistrement » sans adhérer à l'association ; seuls les bureaux d'enregistrement souhaitant s'impliquer dans les choix technique et/ou politico-juridiques de l'AFNIC sont restés et participent à la vie associative.

Cette évolution des statuts en 2008 a fortement modifié la répartition des membres par collège.

Trois grands collèges composent les membres de l'AFNIC - en plus des membres fondateurs (4 entités présentes au conseil d'administration) et des membres d'honneurs (2 personnes physiques) :

- les membres bureaux d'enregistrement (option 1 et option 2) ;
- les membres utilisateurs (personnes morales et physiques) ;
- les membres correspondants du Collège international.

Au 31 décembre 2008, les 139 membres de l'AFNIC se répartissent comme suit :



Le changement des statuts a eu pour principale conséquence une situation beaucoup plus homogène en matière de diversité des membres ; si les bureaux d'enregistrement restent majoritaires à 51 %, les utilisateurs pèsent dorénavant 28 % et le Collège international 23 %.

Son conseil d'administration

5 membres fondateurs nommés :

Pour l'Institut National de Recherche en Informatique et Automatique, INRIA	Pour le ministère en charge de l'industrie	Pour le ministère en charge des communications électroniques	Pour le ministère en charge de la recherche
<ul style="list-style-type: none"> • Jean-Claude Gorichon (Président) • Jean-Pierre Verjus 	Vincent Théry	Sylvie Metz-Larue	Dany Vandromme

5 membres élus par collège :

Pour le comité Bureaux d'enregistrement	Pour le comité Utilisateurs	Pour le Collège international
<ul style="list-style-type: none"> • NetNames : Peter Cousyn • INDOM : Stéphane Van Gelder 	<ul style="list-style-type: none"> • ACFCI : Philippe Clerc • ISOC France : Philippe Batreau 	<ul style="list-style-type: none"> • Université de Conakry : Abdoulaye Diakité

Un commissaire du gouvernement : **Perica Sucevic**, nommé par le ministère en charge des communications électroniques.

La structure du conseil d'administration de l'AFNIC – 5 membres publics nommés pour 5 membres élus - n'a pas connu de modification depuis sa création ; sa composition a en revanche souvent évolué ; en 2008 Madame Sylvie Metz-Larue a été nommée pour le ministère en charge des communications électroniques.

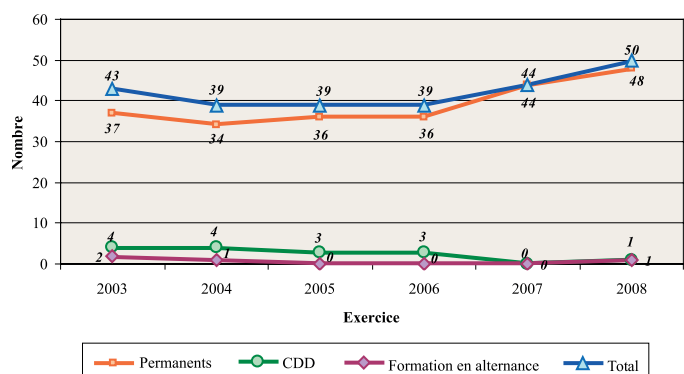




2. Ses salariés

2008 a été une année de forte progression des effectifs pour l'AFNIC ; son plan d'action prévoyait de nombreux projets et un renfort essentiellement technique devenait indispensable pour les réaliser.

Évolution des salariés de l'AFNIC depuis 2003 (effectifs au 15 septembre)



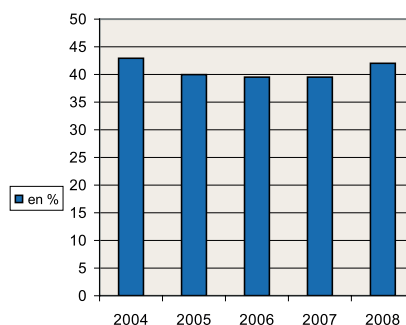
Ce schéma compare les effectifs au 15 septembre de chaque année.

Si l'on prend toutefois la totalité de l'année 2008, l'AFNIC a procédé à 11 recrutements, majoritairement concentrés entre fin juin et début octobre ; seuls 4 départs de salariés ont été comptabilisés.

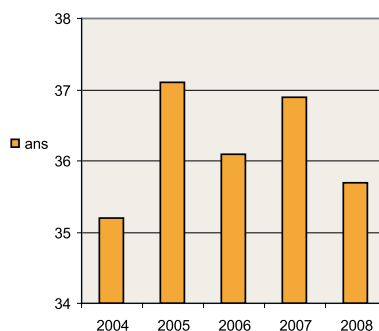
Parmi ces recrutements :

- 6 concernent du personnel technique (ingénieur ou technicien),
- 2 du personnel opérationnel (support, gestion des noms de domaine),
- 2 du personnel rattaché au service communication,
- et 1 assistante juridique.

Taux de féminité au 15 septembre 2008



Âge moyen des salariés au 15 septembre 2008

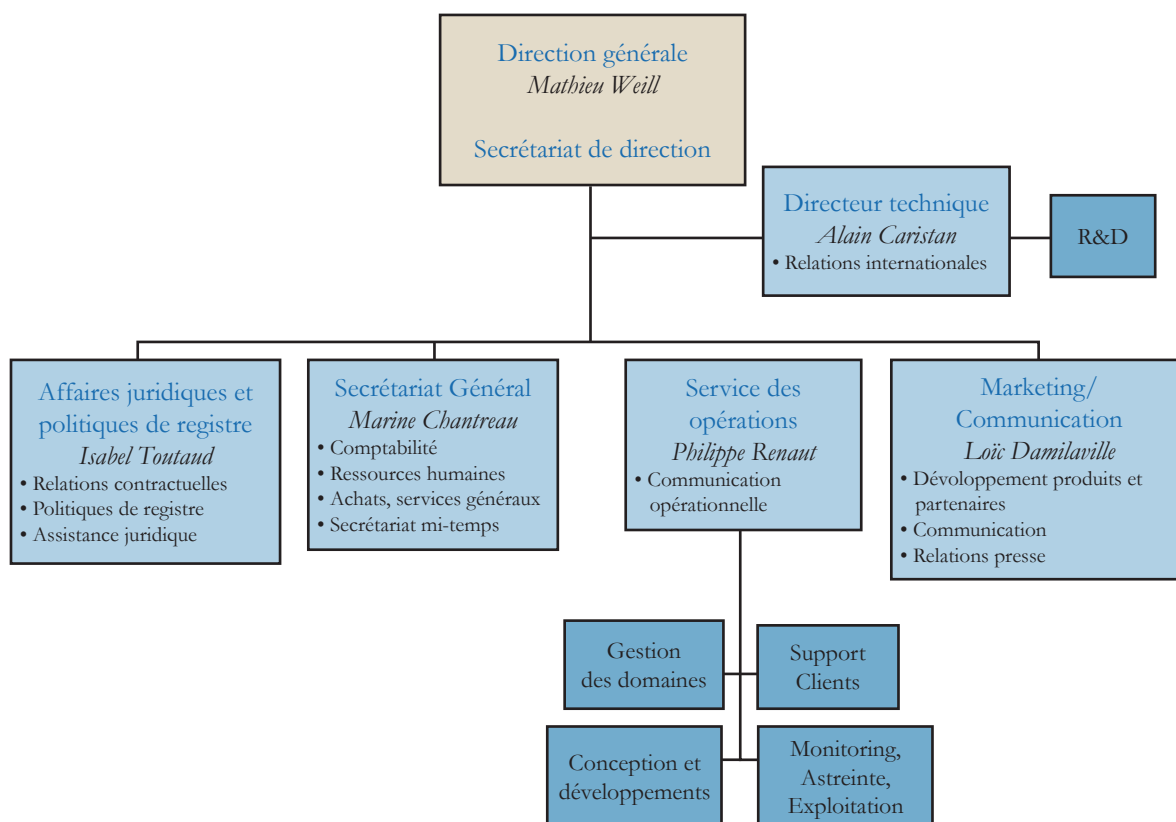


Avec un taux de féminité toujours situé autour des 40 %, l'AFNIC constate toutefois de fortes disparités entre les services ; sans surprise, les femmes sont sous-représentées dans les services dits « techniques » et donc majoritaires dans les services plus administratifs.

L'âge moyen des salariés reste assez stable autour de 36 ans. Les nombreux recrutements de 2008 ont légèrement « rajeuni » l'effectif.



Organigramme AFNIC 2008



Au fil des années, l'AFNIC poursuit sa transformation et adapte du mieux possible son organisation aux besoins identifiés des années à venir.

En 2008, c'est le secteur « technico-opérationnel » qui a subi le plus de changement, avec la création de deux nouveaux pôles au sein du service des opérations :

- « Monitoring, astreintes et exploitation de la chaîne d'enregistrement »,
- « Conception et développements ».

La création du pôle d'exploitation de la chaîne d'enregistrement était devenu indispensable devant le nombre de plus en plus important d'enregistrements

gérés par l'AFNIC et qui devrait encore fortement croître.

Par ailleurs, le regroupement au sein d'un même pôle de neuf ingénieurs ou techniciens chargés du DNS et de la conception et du développement du système d'information des enregistrements et du système d'information administratif a permis de renforcer les capacités d'action de l'AFNIC tant dans les projets internes qu'externes.

Cette adaptation aux besoins devrait se poursuivre en 2009 avec 5 recrutements prévus (3 au service des opérations, 1 en R&D et 1 au service Marketing et Communication).



Glossaire



AFNIC

Association Française pour le Nommage Internet en Coopération

ccTLD

country-code Top Level Domain

CENTR

Council of European National Top-level domain Registries

DNS

Domain Name System

DNSSEC

Domain Name System Security Extensions

EPP

Extensible Provisioning Protocol

GPL

General Public License

ICANN

Internet Corporation for Assigned Names and Numbers

IDN

Internationalized Domain Name

IETF

The Internet Engineering Task Force

INPI

Institut National de la Propriété Intellectuelle

INRIA

Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique

IPv6

Internet Protocol version 6

ISOC

Internet Society

NIC

Network Information Center

OARC

DNS Operations, Analysis, and Research Center

ONS

Object Naming Service

PARL

Procédures Alternatives de Résolution des Litiges

PREDEC

Procédure de résolution des cas de violations manifestes des dispositions du décret du 6 février 2007

Registre

Entité (association, société, ...) en charge de la gestion de la base de données des noms de domaine d'un TLD ou des adresses IP pour une région définie.

RFID

Radio Frequency IDentification

RIPE-NCC

Réseau IP Européen - Network Coordination Centre

SMSI

Sommet Mondial sur la Société de l'Information

TLD

Top Level Domain

Whois

Service permettant d'effectuer des recherches sur les bases des registres afin d'obtenir des informations sur un nom de domaine ou une adresse IP.

